

Le 13 mai 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska le mardi 13 mai 2025 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et la conseillère Madame Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur Joël Landry, conseiller, avait motivé son absence.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2025-05-090

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2025-05-091

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame Cynthia Ouellet dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

2024-05-092

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-07

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir une tarification spécifique pour différents biens et services de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

ATTENDU QUE le fait d'établir un mode de tarification différent de la taxe foncière pour financer une partie de l'utilisation d'un bien ou d'un service permet de diversifier les sources de revenus ;

ATTENDU QUE le principe de tarif est relié à la consommation, à l'utilisation des biens et services, et qu'il permet de rendre le citoyen conscient des coûts des services qu'il consomme ;

ATTENDU QUE ceci peut mettre en application le principe de « l'utilisateur-paiement », même si le tarif établi ne couvre parfois qu'une partie du coût total réel du bien ou service utilisé ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur Joël Landry, conseiller, lors de la séance du 8 avril 2025 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par Monsieur le conseiller Joël Landry lors de la même séance ;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent avoir obtenu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant cette séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

2025-05-093

OCTROI DU CONTRAT POUR LA MESURES DES BOUES

CONSIDÉRANT QUE la dernière mesure des boues a été effectuée en 2020 et que la municipalité veut de nouvelles données en la matière ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Écho-Tech H₂O a soumis le prix le plus bas pour les besoins de la municipalité et avait effectué les mesures en 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission suivante par Écho-Tech H₂O au montant de 2 150 \$ excluant les taxes.

2025-05-094

ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du

Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec ;

2025-05-095

ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DU BRIS D'AQUEDUC

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal entérine la dépense pour la réparation du bris d'aqueduc le 28 mars dernier effectuée par Excavation Bourgoin Dickner pour un montant de 6 246,50 \$, excluant les taxes.

2025-05-096

SUBVENTION POUR LA BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a déposé une demande d'aide financière au Programme des 4500 bornes pour l'achat d'une borne de recharge ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la municipalité a été retenu par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficiera d'une subvention jusqu'à 12 735\$ par pistolet pour les projets acceptés en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les critères et les engagements du Programme des 4500 bornes afin de recevoir la subvention ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal :

- Autorise Madame Annie Levasseur, mairesse, à signer l'entente de partenariat ou le renouvellement de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique ;
- Autorise Madame Annie Levasseur, mairesse, à signer l'entente de contribution financière du Programme des 4500 bornes ;
- Achète les bornes sur rue auprès du fournisseur de bornes recommandé du Circuit électrique ;
- Installe les bornes sur rue et soumettre les pièces justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention ;
- Prévoit les équipes techniques et les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet ;
- Assume les coûts d'installation des bornes sur rue dépassant le montant de la subvention ;
- Choisisse la tarification de la recharge aux bornes ;
- Fait parvenir les copies des factures d'achat et d'installation des bornes de recharge à Hydro-Québec pour obtenir la subvention ;
- Maintient chaque borne sur rue dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service ;
- Paye les frais annuels de gestion des équipements
- Prend en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

2025-05-097

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES D'AVRIL 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-ISLET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires révisées d'avril 2025 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation (OH) Kamouraska-Islet, avec un revenu estimé à 35 814 \$, des dépenses à 52 825 \$ et un déficit de 17 011 \$. La SHQ versera une contribution de 15 310 \$. La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à débourser 10% du déficit prévu, soit un montant de 1 701 \$.

2025-05-098

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Bucks – 600 \$
- Projektion 16-35 – 50\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	66 886,81 \$
- Liste des comptes à payer :	67 090,44 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'avril 2025 :	<u>21 966,71 \$</u>
TOTAL :	155 943,96 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'avril 2025.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES**PÉRIODE DE QUESTIONS****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h35

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse